



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service académique d'information et d'orientation

Rectorat de l'académie de Créteil

Créteil, le 1^{er} mars 2021

**Service académique d'information
et d'orientation (SAIO)**

Affaire suivie par :
Geneviève SAINT-HUILE
Tél : 01 57 02 68 10
Mél : ce.saio@ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

à

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les coordonnateurs MLDS

Mesdames et monsieur les conseillers techniques
départementaux MLDS et dispositifs relais

s/c de mesdames et monsieur les directeurs
académiques des services de l'éducation nationale de
Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Circulaire n°2021-029

Objet : Inscription à l'examen d'accès au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS), session 2021

PJ : Avis d'ouverture CPLDS 2021

Le **Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS)** atteste la qualification des personnels d'enseignement et d'éducation intervenant dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire ou dans l'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

Cet examen comporte **deux épreuves** :

- La première épreuve consiste en une séance pédagogique d'une durée de 30 minutes avec plusieurs élèves décrochés ou décrocheurs, suivie d'un entretien de 15 minutes.
- La seconde épreuve porte sur une étude de cas autour d'une problématique en lien avec la lutte contre le décrochage scolaire (préparation d'une durée de 60 minutes suivie d'une présentation de 15 minutes et d'un entretien avec la commission de jury de 15 minutes).

Les inscriptions à la session 2021 de l'examen doivent obligatoirement s'effectuer sur le site de la Maison des Examens du 1^{er} au 19 mars 2021 à l'adresse suivante : <http://inscrintepro.siec.education.fr/>

A l'issue de la phase d'inscription, le candidat devra télécharger sur le site de la Maison des Examens un **dossier d'inscription** qui devra être retourné par courrier électronique accompagné des pièces justificatives, le vendredi 9 avril 2021 au plus tard.

Indépendamment de l'inscription à l'examen, une **formation inter-académique** préparant au CPLDS (session 2021), accessible au Plan Académique de Formation, sera mise en place en 2021-2022. Une information plus complète sera diffusée aux établissements scolaires dans le courant du mois d'avril 2021.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Références :

- Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire
- Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire